



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015**

**Date de la convocation : 30 novembre 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215\_007  
CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT OCCASIONNEL  
« D'INFORMATICIEN MUTUALISÉ » AU SEIN DE L'ACTIVITÉ DES  
« SERVICES NUMÉRIQUES »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°151215\_007**  
**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT OCCASIONNEL**  
**«D'INFORMATICIEN MUTUALISÉ» AU SEIN DE L'ACTIVITÉ DES**  
**« SERVICES NUMÉRIQUES »**

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200010049-20151215-151215\_007-DE

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire,

**Considérant** le développement de l'activité des « Services Numériques »,

**Considérant** le besoin croissant des collectivités adhérentes en informatique, il apparaît nécessaire d'initialiser un projet par la création d'une prestation complémentaire «informaticien mutualisé »,

Afin de répondre à ce besoin, Il est donc proposé la création d'un emploi contractuel non permanent dans les conditions prévues à l'article 3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- Contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu, le cas échéant, des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs
- Indice de rémunération : 386 majoré

Ce nouveau poste sera intégralement financé par les collectivités adhérentes qui souscrivent à la prestation complémentaire « informaticien mutualisé ».

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'un poste selon les modalités visées ci-dessus,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer le contrat de recrutement correspondant.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique  
Pierre DUCOUT

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)



Le numérique au service des Girondins

## **CONTEXTE :**

Le syndicat mixte Gironde Numérique créé le 1er août 2007 regroupe les 36 Communautés de Communes et d'agglomération Girondines ainsi que le Conseil départemental de la Gironde. Il est en charge du déploiement du futur réseau haut et très haut débit de la Gironde hors Bordeaux Métropole et à l'usage des opérateurs de télécommunications. Depuis novembre 2010, le syndicat développe un projet de mutualisation de services numériques à destination de ses adhérents. Notre action vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de services à travers une plate-forme de services que le syndicat administre.

**GRADE RECHERCHÉ :** Technicien territorial de catégorie B

## **DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Technicien informatique mutualisé à temps partiel

## **MISSIONS :**

Sous la responsabilité conjointe de Gironde Numérique et des territoires, vous serez chargé d'assurer la maintenance du parc informatique d'un territoire (intercommunalité et communes).

- ✓ Audit des infrastructures des collectivités,
- ✓ Définition des besoins informatiques
- ✓ Configuration, préparation et installation du matériel : aide à la préparation d'équipements de sécurisation mis en place dans les collectivités adhérentes

### ***Maintenance***

- ✓ Assistance technique aux adhérents : résoudre les incidents, les pannes liées aux matériels, équipements.
- ✓ Participation à des groupes projets dans la perspective d'intégrer des nouveaux services : collaboration avec Adullact, Conseil Régional, Conseil Départemental.

### ***Formation***

- ✓ Accompagnement des utilisateurs sur l'utilisation du poste de travail

## **COMPÉTENCES :**

- ◆ Environnement windows, Active directory
- ◆ Outlook, office, thunderbird
- ◆ Compétence infrastructure : routeur, serveur, NAS

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200010049-20151215-151215\_007-DE

**PROFIL DEMANDÉ :**

- Polyvalent,
- Curieux et Autonome,
- Capacité à suivre les évolutions des TIC.